

Finissons-en avec les Réparations



La crise du franc s'est profondément améliorée à la suite des combinaisons financières où la Banque de France a joué le premier rôle...

Nous avons montré que c'est cela, malgré l'agitation officielle du gouvernement, qui a permis de redresser momentanément la situation.

Pour consolider l'amélioration du franc, ce sont encore ces deux éléments qui doivent jouer dans le règlement des réparations.

On se rend bien compte que rien n'est durable, ni le change actuel, ni la paix dont le change est le signe...

En cette matière, comme pour sauver le franc, plus de discours, plus de vaine politique à effets, mais une action concrète, brusquée et le rétablissement d'une entente interalliée.

C'est au gouvernement français — principal intéressé — qu'il appartient de prendre l'initiative de propositions, inspirées par l'Etat présent des travaux de la Commission des experts.

L'avantage, en diplomatique comme en sport, est à qui marque un but le premier.

L'heure est venue de causer avec Londres et avec New-York. L'apathie de notre gouvernement menace, hélas, de laisser échapper encore l'occasion d'un air.

C'est qu'il y a la Ruhr. Et malgré l'insuccès évident de cette opération, on ne veut point céder sur cette question d'amour-propre.

On mélie, sans habileté, le problème de la sécurité avec celui des réparations. Ayant tout confondu pour être résolu, cela est trop complexe pour être résolu.

La sécurité? Le maréchal Foch lui-même Fa dit: « Le Rhin avec ses têtes de pont, Mayence, Coblenz, Cologne ne présumait entièrement contre toute probabilité d'agression... »

Les réparations? C'est un problème d'ordre purement financier qui ne peut être tranché sans que nous nous soyons assurés le concours matériel et moral de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Eug. GUILLAUME.

LIRE

En deuxième page: UN TERRIBLE DRAME DE LA JALOUSIE A ARRAS LA QUESTION DES PAIEMENTS AUX SINISTRES A LA CHAMBRE

Le Gouvernement vient d'interdire la sortie des bêtes à cornes, etc.



Le mari de Simone est un Angletorre depuis 2 jours. — Pas possible, je croyais que le Gouvernement avait interdit la sortie des bêtes à cornes!

CRIMES & DÉLITS DANS LE PAS-DE-CALAIS Arras livrée aux « sans-travail » étrangers

Le chômage qui frappe la population cosmopolite, constitue pour la région un danger qu'il faut écarter

Depuis quelque temps, crimes, délits, vols, toutes sortes de méfaits se succèdent dans la région d'Arras avec une inquiétante fréquence.

On voit donc ces hommes à tant craindre l'obscure nuit, se livrer à des méfaits de toute sorte.



DEVANT UN CAFE ALGERIEN DANS LA CITE GODEMAUD

La ville, ses châteaux, ses églises, ses rues, tout cela est devenu le théâtre d'un véritable chaos.

C'est avec ces instruments que les malfaiteurs ont pu commettre les crimes et délits qui ont ébranlé la région.

ARRAS, RENDEZ-VOUS DES INTERDITS DE SEJOUR

Depuis la guerre, et depuis quelque temps surtout, Arras est devenu le lieu de rendez-vous de tous les interdits de séjour, étrangers et de la région.

LE DANGER DU CHOMAGE

Le chômage qui sévit depuis quelque temps dans la région, constitue un véritable danger pour la population.

LA « COUR DES MIRACLES »

Une bonne centaine de baraquements en planches et en tôles ondulées, la plupart scordés et infects, sont dressés sur un terrain maigre, c'est la cité Godeaud, véritable « cour des Miracles ».

so soleil. Nous approchons pour les photographier. Un mot, un ordre est lancé: « Tous disparaissent comme par enchantement. Qu'ont donc ces hommes à tant craindre l'obscure nuit... »

Nous entrons dans le débit. A l'instar des tenanciers de cafés maures, le patron, qui est aussi logeur, se tient accroupi derrière son comptoir, une sorte d'établi de menuisier encastré dans une alcôve.

« La visite à l'Union des Sinistres avait été prévue à la demande du Conseil d'Administration de ce groupement. La vérification de la comptabilité démontre la parfaite régularité et la correction absolue des opérations. »

« Les dépositions en général que nous avons reçues jusqu'ici, le résultat que l'application de la loi sur les dommages de guerre a été rendue difficile à cause de la multiplicité des circonscriptions ministérielles, trop souvent contradictoires, à cause aussi de l'interprétation erronée de la loi et de l'établissement d'une jurisprudence qui ne fait qu'une longue suite d'erreurs perpétuées. »

« L'Union des Sinistres du Nord a présenté ses multiples opérations devant le tribunal des dommages de guerre qui elle obtint des jugements absolus en faveur des sinistres. »

« L'Office de Cambrai, appelé « Bureau Commun », avait créé une caisse où avocats, notaires, présidents de commissions cantonales mettaient en commun les honoraires. L'avocat plaideant et le président de la Commission cantonale touchaient ainsi un pourcentage sur l'indemnité attribuée aux sinistres. »

« Un point sur lequel toutes les personnes entendues quant à présent, par la Commission sont d'accord, c'est que l'attribution des frais supplémentaires aux sinistres constitue un véritable abus. »

« L'application de l'article 13 de la loi du 17 avril 1919, faite, non pas dans l'esprit de cette loi, mais à la lettre, a donné lieu à des décisions injustes, qui se chiffrent par centaines de millions et même par milliards. »

« Il s'agit de frais supplémentaires accordés aux industriels, commerçants, agriculteurs, pour reconstruire leurs approvisionnements aux prix d'avant-guerre. A première vue, cela semble très juste, mais, après réflexion, on s'aperçoit que cette manière de procéder heurte le principe de la loi, basée sur la solidarité, ce qui existe tout d'abord, c'est le paiement du sinistre aux dépens de la collectivité. Or, c'est ce qui se produit, fatalement... »

« Si le sinistre est enregistré, c'est principalement sur la question des frais supplémentaires que porte l'enquête de la Commission parlementaire. »

« Ah! sur cette question et bien d'autres! Il y a tant d'abus flagrants, constatés et même avoués! Mais le petit... Mais mon train va finir, elle est simplement interrompue. A bientôt! Des milliards, mon cher, des milliards à faire rentrer!... »

« Et sans plus de façons, Inghels me laisse en caracol sur le quai de la gare de Lille. »

« De beaucoup? — Doublez ce chiffre et même portez-le plus haut. Vous savez dans la vérité! — Mais alors c'est un gouffre et une action énergique. »

UN GARAGE MONSTRE D'AUTOS A LILLE



UNE VUE DE LA PLAGE DE RINGUN UN JOUR DE BOURSE

SCANDALES AUX DOMMAGES DE GUERRE Gabegie de Milliards

La Commission parlementaire d'enquête a encore siégé hier, à Lille, et accompli bonne besogne

Me tapant amicalement sur l'épaule, le sympathique Président de la Commission, M. H. Fougère me dit: « Vous voyez que j'ai encore aujourd'hui le sourire! »

« Il est peut-être très expressif que votre trop bref communiqué de ce jour. Vous ne facilitez pas la besogne des journalistes. »

« Attendez notre intervention à la Chambre... »

INTERESSANTE INTERVIEW D'INGHEL'S

« Hier, mercredi, dès 9 heures du matin, les membres de la Commission parlementaire, d'une ponctualité remarquable et toujours exacts à l'heure fixée, se trouvaient à la Préfecture du Nord, où ils entendirent quatre témoins, convoqués dans les règles. »

« Vers dix heures, MM. Cels et Molinât, quittant la salle des séances, se rendirent de nouveau au siège de l'Union des Sinistres. MM. Fougère et Inghels continuèrent l'audition des témoins. »

« L'après-midi, vous êtes allé à l'Union des Sinistres, rue de Pas, avec M. le député Favasseur et M. Baudin, expert-comptable du Ministère des Régions Libérées. Votre examen des livres de comptabilité n'a pas duré moins de trois heures. A votre retour à la Préfecture, vous avez opposé un mutisme absolu à mes questions. M. Maxime Duroc, président de l'Union des Sinistres, a été plus communicatif. »

« Dans la soirée de mardi, il envoyait aux travaux de Lille, une note ainsi conçue: « La visite à l'Union des Sinistres avait été prévue à la demande du Conseil d'Administration de ce groupement. La vérification de la comptabilité démontre la parfaite régularité et la correction absolue des opérations. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

LA CHAMBRE EXAMINE LE PROJET QUI REVIENT DU SENAT

Paris, 19. — La Commission des Finances de la Chambre a examiné ce matin, le projet de loi relatif au Sénat, ayant pour but la réalisation d'économies par la création de nouvelles ressources fiscales et de nouvelles mesures d'ordre financier.

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

Locataires, dress'z-vous, Gare à la forclusion!

L'action en réduction de loyers doit être AVANT LE 1er AVRIL introduite

La loi du 29 décembre 1923 pose le principe que l'action en réduction de loyers doit être introduite dans les trois mois de la promulgation de la loi pour les baux antérieurs à cette promulgation et dans les trois mois de l'entrée en jouissance pour les baux postérieurs.

« Nous croyons devoir appeler l'attention des locataires sur le sens juridique de ces termes. »

« Le délai s'imagine que la simple déclaration au greffe est introduitive d'instance. En réalité, il n'en est rien. L'article 8 précise en ces termes: l'action sera introduite par assignation délivrée au demandeur après que le juge de paix ou le président du tribunal devant lesquels les parties devront se présenter pour être conciliées, aura donné son visa avec fixation au jour de l'audience. »

« La demande en justice n'est donc réellement introduite par l'assignation — et l'assignation est elle-même postérieure aux préliminaires de conciliation. »

« Le délai de trois mois, à l'expiration duquel la forclusion est encourue, semble se terminer le 31 mars; en réalité, comme il faut qu'avant cette date le défendeur ait été assigné, qu'il ait été appelé en conciliation, que l'affaire ait été inscrite, c'est en fait avant le 30 ou 21 courant au plus tard que le locataire doit avoir fait inscrire sa demande au greffe. »

« Nous ne saurions donc trop engager les locataires à se hâter. Après la fin de cette semaine, les demandes seront irrecevables, la forclusion aura été encourue parce qu'il n'importe de revenir sur cette idée que ce n'est pas la simple inscription de la demande qui est constitutive d'instance, mais la délivrance de l'assignation qui lui est postérieure de plus de huit jours. »

Gaston MOEY, adjoint au Maire de Lille.

Hier le franc monta quelque peu

Les devises étrangères ont continué à baisser quelque peu en Bourse de Paris, au cours du marché d'hier.

« Le dollar, qui cotait 115,95 le 11 mars, a coté le 12: 97,65 le 13: 92,25 vendredi 12: 97,40 et 84,45 mardi, est descendu mercredi en clôture à 84,20. »

« Le dollar qui valait 27,19 le 11 mars; 24,76 le 12, etc., et 19,72 mardi, a été coté mercredi 19,63. »

« L'Union des Sinistres du Nord a présenté ses multiples opérations devant le tribunal des dommages de guerre qui elle obtint des jugements absolus en faveur des sinistres. »

« L'Office de Cambrai, appelé « Bureau Commun », avait créé une caisse où avocats, notaires, présidents de commissions cantonales mettaient en commun les honoraires. L'avocat plaideant et le président de la Commission cantonale touchaient ainsi un pourcentage sur l'indemnité attribuée aux sinistres. »

« Un point sur lequel toutes les personnes entendues quant à présent, par la Commission sont d'accord, c'est que l'attribution des frais supplémentaires aux sinistres constitue un véritable abus. »

« L'application de l'article 13 de la loi du 17 avril 1919, faite, non pas dans l'esprit de cette loi, mais à la lettre, a donné lieu à des décisions injustes, qui se chiffrent par centaines de millions et même par milliards. »

« Il s'agit de frais supplémentaires accordés aux industriels, commerçants, agriculteurs, pour reconstruire leurs approvisionnements aux prix d'avant-guerre. A première vue, cela semble très juste, mais, après réflexion, on s'aperçoit que cette manière de procéder heurte le principe de la loi, basée sur la solidarité, ce qui existe tout d'abord, c'est le paiement du sinistre aux dépens de la collectivité. Or, c'est ce qui se produit, fatalement... »

« Si le sinistre est enregistré, c'est principalement sur la question des frais supplémentaires que porte l'enquête de la Commission parlementaire. »

« Ah! sur cette question et bien d'autres! Il y a tant d'abus flagrants, constatés et même avoués! Mais le petit... Mais mon train va finir, elle est simplement interrompue. A bientôt! Des milliards, mon cher, des milliards à faire rentrer!... »

« Et sans plus de façons, Inghels me laisse en caracol sur le quai de la gare de Lille. »

« De beaucoup? — Doublez ce chiffre et même portez-le plus haut. Vous savez dans la vérité! — Mais alors c'est un gouffre et une action énergique. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »

« L'après-midi, de la visite de MM. Cels et Inghels dans ses bureaux, répondit: « Je refuse de recevoir M. Inghels, je ne veux pas qu'il mette les pieds ici. »

« M. Cels fait un geste significatif et me dit: « Nous verrons la suite. »